

Beauvais, le **03 DEC. 2021**

**La Préfète de l'Oise
à
Monsieur le Directeur du lycée Charles de Gaulle**

Objet : Lettre préfectorale de rappel – Lycée Charles de Gaulle à Compiègne

Les chaudières du lycée Charles de Gaulle à Compiègne sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de la déclaration avec contrôle périodique.

À ce titre, l'organisme Bureau Veritas a réalisé un contrôle de ces équipements le 7 avril 2021.

Le rapport émis le 27 avril 2021 fait état de 2 non-conformités majeures.

Un échéancier de mise en conformité devait être transmis à Bureau Veritas sous 3 mois. Cet organisme ne l'a pas reçu et a informé l'inspection des installations classées de ce manquement, conformément à la réglementation.

Il a également transmis à Madame la Préfète, par courrier du 30 août 2021, un extrait du rapport du contrôle initial.

Le 6 octobre 2021, l'inspection des installations classées a constaté que les travaux relatifs à ces deux non-conformités majeures n'étaient pas réalisés.

C'est le Conseil Régional qui conduit la gestion des travaux dans les lycées et qui les finance.

Mes services échangent avec leur direction du fonctionnement des établissements – département énergie et moyens financiers – afin d'obtenir que, s'agissant de question de sécurité, les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

De plus, l'inspection des installations classées a relevé qu'une partie des produits destinés à être installés dans l'établissement, étaient stockés au niveau de la chaufferie.

Il convient de transmettre la consigne relative aux conditions de stockage des produits sous 3 mois.

Il a également été constaté que la vitre à l'extérieur protégeant le dispositif de coupure devait être remplacée.

Je vous invite à vérifier que toute intervention sur une des chaudières sera réalisée selon les règles en vigueur.

Enfin, vous veillerez à ce que la sécurité soit assurée.

Le Conseil Régional est destinataire en copie de cette lettre préfectorale de rappel.

Je vous invite à vous rapprocher de ses services afin de vous assurer du financement des travaux et de leur réalisation au plus tôt, et en tout état de cause sous 3 mois.

Je vous invite, d'ici là, à tenir informée l'inspection des installations classées.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,


Sébastien LIME

Monsieur le Directeur du Lycée
Charles de Gaulle
44 rue Jacques Daguerre
60200 COMPIÈGNE

Copie à : Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France